

Projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2026
Séance Ordinaire

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE DE VALIDATION PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL ET SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le 23 juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Plasne, dûment convoqués le 18 juillet 2026, se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Pascal LARTAUT, Maire.

Présents : Pascal LARTAUT, Samuel VERGEY, Florence BERODIER, Hubert MOTTET, Emilie MATIVET, Olivier PROST, Denis FORESTIER, Natalia MACHADO, Marina GEORGES, Claude PAGET et Emmanuelle VILLET

Secrétaire de séance : Marina GEORGES

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la séance du 18 Juin 2026
2. Rendu compte des délégations du conseil municipal au Maire
3. Mandats ONF pour facturation des ventes de bois.
4. DEVIS entreprise JURANE
5. Régularisation situation subvention cyclo-club (délibération manquante)
6. Communication et questions diverses

1. **Approbation du PV de la séance du 18 juin**

Approuvé à l'unanimité.

2. **Rendu compte des délégations du conseil municipal au Maire**

Achat d'une déchiqueteuse à papier 72€.

3. **Mandats ONF pour facturation de vente de bois**

Par rapport à la mise en place de la facture électronique (CHORUS) en septembre, 2 solutions se présentent pour nos ventes de bois par l'ONF :

- La reprise de la facturation par la commune (qui entraîne beaucoup de formalités et travail pour la secrétaire)
- La reprise gratuite de la facturation par l'ONF en joignant un RIB directement à l'ONF.

Le conseil approuve à l'unanimité d'attribuer à l'ONF l'accès à la plateforme au nom de la commune et à réaliser la facturation.

4. **Devis entreprise JURANE**

- 4.1. Logement au-dessus de la mairie : Pour la Sécurité 5 gardes corps à prévoir, devis complet de 2528,50 HT. Jurane verra à la rentrée si un autre « design » est possible par rapport à la 1^{ère} proposition.
- 4.2. Main courante à la sortie de l'église par la petite porte, devis de 1120 € TTC.
- 4.3. Préau du terrain des gouilles : Bloc porte côté buvette, et une porte coulissante côté terrain. Devis

de 4094€. Etude pour la fermeture de la cuisine. Autre devis auprès de l'entreprise DUCROT Métallerie.

Pour l'ensemble des points ci-dessus, le conseil municipal demande la réalisation d'autres devis auprès des entreprises Foul Métal et Bois, Xavier Duchemin, Métallerie Ducrot.

5. Régularisation situation subvention du Cyclo-Club (300€)

Rappel de février : subvention attribuée par l'ancien conseil mais non écrite dans les délibérations.

6. Communication et questions diverses :

6.1. SECURITE dans le village :

- DEVIS MAKOSOL ET VIA SYSTEM :
- Rappel : MARKOSOL a quelques travaux à finir (Pose STOP rue de la pompe + Bande au sol + un trait à faire sur le parking de l'ancien chalet)
- Pour la suite des travaux de sécurité, le devis demandé en juin à l'entreprise Markosol comprend notamment le marquage du milieu de certaines voies de circulation dans le village afin de contraindre les usagers à ralentir (effet visuel des marquages au sol) + une bande médiane dans le virage à la sortie du village (côté Poligny), une restriction de la circulation rue de la Creuse, un nouveau miroir en face du Stop de la rue du Château d'eau (situation analogue à celle de la rue de la Pompe où le Stop sera installé comme prévu), une bande de rive sur le chemin des morts (pour aller au Petit Plasne) et une autre vers les boîtes aux lettres rue de la Bascule pour protéger les piétons.
Le devis MARKOSOL s'élève à 2 598€ HT.
Le devis VIA SYSTEM s'élève à 1949€ HT. (le conseil demande à étudier et comprendre la différence de prix). La commune travaillera donc avec Via System. Markosol terminera les travaux commencés (Stop rue de la Pompe et fin du marquage Place de l'Ancien Chalet).
- Pendant une dizaine de jours il y a eu des capteurs mis en place afin de mesurer la vitesse moyenne de passage ainsi que le nombre de véhicules.
Le maire se réserve la possibilité d'abaisser la vitesse de circulation à 30Km/h de la rue de l'Ancien Chalet jusqu'à l'intersection de la rue de la Bascule avec la D68 (Route du Fied).

6.2. Station d'épuration:

- La commune recherche activement un agent pour un emploi à la station pour une prise de poste en octobre 26. Contrat de 4.5h une semaine sur deux pour une intervention sur place 6 jours sur 7 et un salaire d'environ 200€ par mois. Prendre contact avec la mairie (secretaire@mairie@plasne.fr ou mairie@plasne.fr).
- Pour avancer sur la nouvelle convention liant la commune et la fromagerie sur des sujets administratifs, financiers et de maîtrise des pollutions, une réunion est prévue le mardi 28/07 avec la SCAF , le TIJ (D39) et la FRCL. Retour sur ce point sera fait au prochain conseil.
- Rencontre du LDA de Poligny prévue le 31/07 afin de comprendre ce qui est fait au cours d'un bilan 24h : des prélèvements aux résultats d'analyses et comment s'organise la transmission des résultats. Le conseil souhaite faire le point sur les délais et personnes destinataires des résultats.

6.3. La communication de la commune : la commune utilise l'Application INTRAMUROS comme de nombreuses communes de la CC-APS (mise à disposition gratuite) : la commune a mis en ligne des informations dans les rubriques suivantes : horaires de la mairie, date et ordre du jour des séances du conseil municipal, entreprises, agenda, découvrir (des sites remarquables, emblématiques du village). Vous pouvez télécharger cette application INTRAMUROS sur votre téléphone portable

(un flyer d'information sera déposé dans les boîtes aux lettres). Une nouvelle adresse mail actus@plasne.fr a été créée. Elle remplacera l'ancienne adresse info-plasne@orange.fr à laquelle certains habitants étaient abonnés. Avec le déploiement d'INTRAMUROS, cette nouvelle adresse sera très peu utilisée, mais il a semblé important d'en conserver une pour la diffusion ponctuelle de certaines informations.

- 6.4. Attente de retour ENEDIS pour enfouissement des réseaux secs (électricité + fibre). Le 11 septembre une réunion est prévue avec le syndicat des eaux à 9h30 en mairie de Plasne.
- 6.5. Fusion des 2 commissions Sénior et Jeunesse.
- Retour positif sur les visites rendues au domicile des personnes vulnérables pendant la (les) canicule(s) ainsi que la livraison des pizzas (lors de la soirée pizzas) chez les plus de 75 ans.
 - Questions posées concernant l'achat groupé de ventilateur pour les personnes âgées et/ou vulnérables recensées sur la commune. Cette proposition semble pertinente au regard des canicules à répétition que nous traversons cet été. Des ventilateurs pourraient donc être achetés par la commune pendant l'hiver afin de bénéficier des meilleures offres tarifaires.
 - Pour info, le SIVOS envisage d'acheter des ventilateurs pour l'école.
- 6.6. Courrier reçu de la part de l'ADMR proposant une rencontre pour un ATELIER NUMERIQUE : initiation à l'utilisation du téléphone portable (smartphone), de la tablette, pour les personnes de plus de 60 ans. Date à prévoir pour une rencontre.
- 6.7. Le nouveau conseil de Frontenay souhaiterait un échange concernant la possibilité d'utiliser la réserve incendie située à Bougelier. En effet une maison située à Bougelier relève de la commune de Frontenay. Il est précisé qu'une rencontre avait déjà eu lieu lors de l'ancien mandat municipal, au cours de laquelle la commune de Frontenay avait indiqué ne pas souhaiter participer au financement parce que cela ne les dispensait pas d'installer une telle réserve en raison de leur habitat dispersé sur le secteur.
- 6.8. A la suite de l'incendie survenu chemin des baumes, le mur de soutènement qui a dû être démolé par les pompiers ne serait pas pris en charge par l'assurance, selon les conditions du contrat actuel. Les frais de remise en état seraient donc à la charge de la commune. La question se pose de savoir s'il serait pertinent de souscrire une assurance concernant les murs de soutènement ? Renseignements à prendre auprès de l'assureur.
- 6.9. Cartes Avantages Jeunes : 34 cartes en pré-commande à la date butoir du 13 juillet.
- 6.10. Association Les disponibles : Suite aux besoins entendus, 1h de ménage / mois est prévue pour la salle de l'Annexe à compter de septembre.

Congés d'été :

Le secrétariat (Elise BOILLEY) sera fermé au public du 10 août au 21 août.
Pas de permanence des élus les lundis et 1^{er} samedi du mois d'août.
Pas de permanences du maire les jeudis 09 juillet, 20 août et 27 août.

La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 10/09/26 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.